



# C.S.M. PLONGÉE



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 SALLE DES ASSOCIATIONS - HALLE NODET

Le quorum étant atteint (43 présent-e-s ou représenté-e-s), la séance est ouverte à 20h45.

### I- PREAMBULE

Compte tenu des conditions sanitaires liées au COVID19, l'assemblée générale pour la saison 2019-2020 se tient tardivement.

Les associations ont reçu l'autorisation du Ministère de la Jeunesse et Sports pour tenir leur assemblée générale.

La Présidente remercie les membres présents pour leur venue.

### II- RAPPORT MORAL SAISON 2019-2020

La Présidente présente le bilan de la saison passée.

Étant donné la situation sanitaire, l'activité du CSM Plongée s'est arrêtée dès le 15 mars 2020.

Cependant :

- le N1 a été accordé à 7 Adultes compte tenu de leurs compétences déjà acquises ;
- 1 RIFAA/RIFAP a été délivré cette semaine dans la continuité de la saison passée ;
- Les PSPeurs et PSPeuses ont participé à 2 compétitions (dont celle organisée par le CSM Plongée), permettant ainsi leur qualification au Championnat de France ;
- 4 fosses de plongées et 2 fosses d'apnée ont eu lieu ;
- 1 sortie en mer, à Galeria (Corse) s'est déroulée du 20 au 27 octobre 2019 ;
- 1 formation N3 à Bécon a eu lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;
- Les 2 cours théoriques RIFAA/RIFAP ont été dispensés ;
- Les soirées PSP et apnée ont pu se faire. A ce sujet, il a été souligné le grand succès de la soirée apnée et les demandes des adhérents pour renouveler la découverte.

Les autres activités planifiées ont été annulées (fosses, formations, soirée Bio), voire reportées (sorties club en mer : Égypte en avril, St Cyr à l'Ascension, Kerguelen fin juin, Hyères fin août).

L'année 2019-2020 se solde avec 132 adhérents, dont 127 licenciés.

**C.S.M Plongée**  
**4 rue Pierre Brossolette - Château des Amendes - 77130 Montereau-Fault-Yonne**  
Présidente : WEIBEL Pascale - Tél club : 06 88 33 01 23  
Préfecture 18-06-1945 n°45/361 - JO 9-04-1946 - Agrément n° AS 77 910434  
N° de club FFESSM : 07 77 0834

### **Vote du rapport moral**

Après cet exposé, le rapport moral de la saison 2019-2020 est soumis au vote :

Contre : 2  
Absentions : 0  
Pour : 41

*Le rapport moral de la saison 2019-2020 est adopté à l'unanimité.*

### **III- RAPPORT FINANCIER SAISON 2019-2020**

La Trésorière présente son rapport financier.

Elle souligne néanmoins que malgré une baisse des cotisations, le nombre des adhérents reste stable globalement.

Le bénéfice de la vente des chocolats permet la location d'un minibus. La Trésorière remercie vivement les adhérents pour cette participation.

Côté dépenses, la priorité a été portée principalement sur l'achat de matériels et au développement des sorties club, qui ont malheureusement dû être reportées.

A noter l'ouverture d'un livret A afin d'y provisionner les sommes reçues des participants aux différents voyages et sorties mer organisés par le CSM Plongée.

Après cet exposé, la Trésorière remercie la Présidente et les Secrétaires pour leur implication au sein du CSM Plongée, ainsi que son Adjointe pour le temps passé au suivi des encaissements divers.

La Trésorière demande le quitus pour cette année de trésorerie.

Le rapport financier de la saison 2019-2020 est soumis au vote :

Contre : 0  
Absentions : 0  
Pour : 43

*Le rapport financier de la saison 2019-2020 est adopté à l'unanimité.*

La Présidente remercie la Trésorière et son Adjointe pour tout le travail effectué.

### **IV - COTISATIONS SAISON 2020-2021**

La Présidente informe l'Assemblée qu'il n'y a pas eu de remboursement partiel de la cotisation 2019-2020 par décision du CSM.

En effet, en tant qu'Association Loi 1901, il n'y a pas de remboursement prévu par la Loi.

Cependant, seules les associations ayant des salariés ont eu droit à des journées supplémentaires d'activité.

De plus, il n'est pas fait de ristourne sur les cotisations, le CSM Plongée devant subvenir à des achats exceptionnels en matière d'hygiène imposée par les règles sanitaires (gel hydroalcoolique, anti-buée, virucide...).

Au regard de la situation exceptionnelle, il a été décidé de ne pas augmenter les cotisations.

Soit :

#### Monterelais

140 € pour les adultes

100 € pour les conjoints, étudiants et +12 ans

85 € pour les moins de 12 ans

#### Non Monterelais

155 € pour les adultes

115 € pour les conjoints, étudiants et +12 ans

100 € pour les – de 12 ans

avec des tarifs dégressifs selon le nombre de personnes d'une même famille inscrites.

Cette proposition est soumise au vote :

Contre : 0  
Absentions : 0  
Pour : 43

*Le maintien du montant des cotisations pour la saison 2019-2020 est adopté à l'unanimité.*

## V- MODALITES D'INSCRIPTIONS

Le Secrétaire rappelle l'importance de nous remettre un dossier complet, en particulier les assurances complémentaires qui sont à donner en même temps.

Sur la fiche d'inscription la mention relative à la transmission de l'adresse mél à la FFESSM est caduque puisqu'à présent une adresse mél doit obligatoirement être communiquée pour toute demande de licence. Ce point sera retiré sur la prochaine édition de la fiche d'inscription.

A propos du questionnaire COVID19, la Présidente rappelle que notre état de santé est de la responsabilité de chacun-e.

La Direction de la piscine a mis à notre disposition exclusive 2 vestiaires collectifs qui sont désinfectés puis fermés à clé jusqu'à notre arrivée, aussi bien le soir pour les adultes que le samedi pour les enfants.

La Présidente, sur les différentes recommandations de la FFESSM, a diffusé les protocoles sanitaires tant individuels que pour le matériel. Ces protocoles sont également affichés à différents endroits à la piscine.

Elle attire l'attention des adhérents sur le fait que chaque présence est notée afin d'assurer une éventuelle diffusion s'il y a un cas suspect signalé.

## VI- PROGRAMME D'ACTIVITES ET ORGANISATION DE LA SAISON 2020-2021

Les activités suivantes sont planifiées :

Fosses de plongée à Lagny, les dimanches :

- 27 septembre 2020, de 9h30 à 10h30, qui a été annulée suite à la fermeture temporaire de la fosse,
- 11 octobre 2020, de 10h15 à 11h15,
- 15 novembre 2020 de 9h15 à 10h15,
- 6 décembre 2020 de 9h15 à 10h15;
- 7 février 2021 de 9h00 à 10h00,
- 7 mars 2021 de 10h15 à 11h15,
- 28 mars 2021 de 9h00 à 10h00.

Fosse d'apnée à Lagny :

- 29 novembre 2020, de 10h30 à 12h30,
- 23 janvier 2021, de 9h30 à 11h30,
- 6 mars 2021, de 9h30 à 11h30,
- 4 avril 2021, de 10h30 à 12h30.

L'Assemblée est informée que l'Odyssée de Chartres a dû fermer pour une durée indéterminée.

Les sorties mer reportées de la saison précédente, qui se feront sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires :

- du 17 au 24 avril 2021 : croisière Égypte ;
- du 13 au 16 mai 2021 (Ascension), à St Cyr sur Mer : explorations tous niveaux, examens pratiques pour les PE40, N2, N3, qualification nitrox élémentaire et confirmé ;
- du 22 au 24 mai 2021 (Pentecôte), à Kerguelen : réservé aux jeunes plongeurs du samedi matin ;
- du 21 au 27 août 2021, à Hyères : pour les ados et adultes.

S'ajoutent :

- 30 septembre 2020 : théorie nitrox confirmé pour les élèves ayant entamé la formation l'an dernier ;
- 14 octobre 2020 : réunion du Bureau (Halle Nodet) ;

- 17 et 18 octobre 2020, carrière de Bécon-les-Granits (49) : examen N2 et N3 déjà engagés l'an dernier, exploration pour tous niveaux. Le Responsable Apnée nous informe qu'il n'a pas eu de souhait de participation à cette sortie ;
- 4 novembre 2020 : réunion commune encadrants et Comité Directeur (Château des Amendes) ;
- à préciser, le 15 ou le 17 décembre 2020 : soirée apnée ;
- à confirmer, le 31 janvier 2021 : compétition PSP à la piscine de Montereau ;
- 20 et 21 mars 2021 : théorie RIFAA/RIFAP (château des Amendes) ;
- 25 mars 2021 : soirée jeux ;
- 15 avril 2021 : soirée biologie sous-marine.

La fosse pour la pratique du nitrox élémentaire sera à planifier sur juin 2021, à Villeneuve-la-Garenne.

Pour clore cette séance, la Présidente remercie les encadrants et encadrantes pour l'engagement déjà effectué en ce début d'année, ainsi que la responsable des sorties club pour le travail que les annulations et reports de séjours ont nécessité.

Elle souligne l'importance de maintenir une activité de loisirs afin d'offrir un havre de paix et de détente dans un contexte de vie assez difficile.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire Adjointe,  
Agnès DUTRÉVIS

La Présidente,  
Pascale WEIBEL